

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil vingt et un, le vingt quatre septembre, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Nicolas FAUGERAS, M. Frédéric RATELADE, Mme Danièle TABASTE, M. Hervé SAIGNE, Mme Catherine ROUSSET, Mme Sandrine LECOCQ.

Étaient absents excusés : Mme Clémence FOIX, M. Mathieu VINATIER, Mme Nikita NOISILLIER, Mme Joëlle CHAULET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Clémence FOIX en faveur de M. Frédéric RATELADE, M. Mathieu VINATIER en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Nikita NOISILLIER en faveur de M. Nicolas FAUGERAS, Mme Joëlle CHAULET en faveur de M. Jean Louis BACHELLERIE.

Secrétaire : Mme Catherine ROUSSET.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter des sujets à l'ordre du jour:

- Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze
- Classe découverte à Chamonix printemps 2022
- Annule et remplace MA-DEL-2020-058: achat de terrains propriétés Bouyeure
- Annule et remplace MA-DEL-2021-041: Tarifs communaux 2021

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-064 : Demande d'emprunt pour l'achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les achats de terrains situés en face de l'école et dans le centre bourg de la commune.

Il présente les propositions de la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un emprunt de 200 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Retient la proposition de la Caisse d'Épargne:
 - Emprunt de 200 000€ sur 20 ans
 - Taux d'intérêts à 0,71%
 - Échéance trimestrielle à capital constant
- Donne tous pouvoirs et signature à monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

12 VOTANTS

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-065 : Demande de subvention DETR: travaux eau secteur de Chiniac

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'alimentation en eau potable concernant le renouvellement AEP du secteur de Chiniac.

Il présente le devis de la SOCAMA pour un montant de 220 000,00 € H.T.

Il propose d'établir une demande de subvention, dans le cadre de la DETR, auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Sollicitent l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-066 : Demande de Subvention Conseil Départemental: travaux d'eau secteur Chiniac

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'alimentation en eau potable concernant le renouvellement AEP du secteur de Chiniac.

Il présente le devis de la SOCAMA pour un montant de 220 000,00 € H.T.

Il propose d'établir une demande de subvention, auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Sollicitent l'aide du Conseil Départemental,
- Autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-067 : Vente d'un terrain sectionnal au lieu- dit "les Brousses": conclusion de la vente suite au vote

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 juillet 2021 portant consultation des électeurs de la section de Bournol. Celle-ci s'est déroulée le samedi 11 septembre 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie.

Le nombre d'électeurs de la section s'élève à 31.

Ils ont accepté, à 28 voix pour et zéro voix contre, la vente de la parcelle située sur la section.

Madame Danièle Tabaste, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité:

- accepte la vente de la parcelle AO 132 au prix de 800,00 € au profit de Monsieur Tabaste Alexandre ;
- rappelle que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.
- donne tout pouvoir et signature à Monsieur le Maire pour gérer cette vente.

11 VOTANTS
11 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-071 : Etude diagnostique et schéma AEP: Travaux liés à la mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation sur le réseau de distribution d'eau potable communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude concernant le diagnostic des installations de production et de distribution d'eau potable portée par la Communauté de Communes Ventadour Egletons

Monédières est actuellement menée sur la commune de Marcillac la croisille. Cette étude confiée au groupement de Bureaux d'études ARTELIA/IMPACT CONSEIL vise à aboutir à un schéma directeur d'eau potable.

Dans le cadre de cette étude, le prestataire a la mission de proposer aux communes et au comité de pilotage la pose d'équipements de sectorisation et de télésurveillance.

Le BE Impact Conseil (ARTELIA) a présenté une sectorisation complémentaire du réseau de distribution d'eau potable par rapport à l'existant composée de :

- la pose ou le renouvellement de dispositifs de comptage (compteurs ou débitmètres) et de vannes de sectionnement à différents endroits stratégiques du réseau afin d'obtenir un maillage plus serré du territoire communal et de permettre au service d'exploitation d'intervenir plus rapidement en cas de fuites,
- Installation de mesures de niveau d'eau dans les réservoirs,
- Installation d'un système de télésurveillance afin de centraliser les données mesurées en un point consultable par les agents des services techniques.

Les travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation sur les réseaux de distribution d'eau potable de la commune de Marcillac la croisille sont décrits dans l'annexe jointe à la présente convention. Le montant estimatif de ces travaux prévisionnels est de 60 000,00 € HT.

Ces travaux de mise en place des équipements complémentaires de sectorisation des réseaux d'eau potable relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maitres d'ouvrages au sens des dispositions du code de la commande publique (Livre IV : dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée – articles L2410-1 à L2432-2) organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques.

- La Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Moénière, maître d'ouvrage de l'étude diagnostique et schéma directeur AEP support des travaux de mise en place des équipements complémentaires de sectorisation,
- La commune de Marcillac la Croisille, propriétaire et exploitant de son système d'alimentation en eau potable,

Dans le cadre de l'application de la modification des statuts de la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières lui permettant de porter l'étude « schéma directeur AEP » pour laquelle la commune de Marcillac la Croisille a délibéré favorablement en date du 24/01/2019, il a été convenu d'organiser la maîtrise d'ouvrage de l'opération et de désigner la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières comme maître d'ouvrage unique de l'opération « travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation ».

Dans ces conditions, Monsieur le Maire présente :

- les travaux de pose d'équipements complémentaires de sectorisation et de télésurveillance proposés par le BE Impact Conseil (ARTELIA),
- la convention de Maitrise d'Ouvrage Unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation (convention annexée à la présente délibération).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- valider la programmation de travaux portant sur la pose d'équipements complémentaires de sectorisation et de télésurveillance proposée par le BE Impact Conseil (ARTELIA),
- valider la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la programmation de travaux portant sur la pose d'équipements complémentaires de sectorisation et de télésurveillance.
- Accepte la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de mise en place d'équipements complémentaires de sectorisation et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de la Corrèze,

- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières à lancer la consultation des entreprises dans le cadre défini par la convention de maîtrise d'ouvrage unique,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières à effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de l'exécution de cette opération.

12 VOTANTS
 12 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-072 : Annule et remplace MA-DEL-2019-007: demande de subvention LEADER fontaine de Nougein

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la fontaine du village de Nougein.

Il explique que la demande de subvention n'ayant pas été traitée depuis la prise de la délibération, LEADER demande une nouvelle délibération à jour.

Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise Tabaste et de l'Entreprise Faucher.

Il rappelle à l'assemblée que cette refecton peut bénéficier d'une subvention par le programme LEADER à hauteur de 80%.

Il rappelle le plan de financement nécessaire à la réalisation des travaux:

Coût H.T	18 168,55 €
Subvention LEADER 80%	14 534,84 €
Charge Commune	3 633,71 €
T.V.A 20%	3 633,71 €
Total T.T.C	21 802,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme LEADER
- donnent tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien ce projet.

12 VOTANTS
 12 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-073 : Approbation du Contrat de solidarité communale CSC - 2021/2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

La contractualisation 2021-2023 : un enjeu pour la relance économique et la transition écologique.

Dès l'automne 2020, le Département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif départemental de relance et de soutien à l'investissement local.

Par ailleurs, le Département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des Corrèziens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

48 millions d'euros pour les aides aux collectivités 2021-2023.

Le Département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition écologique. Ce sont au total 2 506 opérations qui seront accompagnées dont 630 au titre de la transition écologique, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 millions d'euros.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de Solidarité Communale 2021- 2023 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le Contrat départemental CSC 2021-2023
- autorise le Maire à signer ce contrat.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-074 : Décision modificative: virements de crédit Budget principal

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants.

Il convient donc de modifier l'inscription comme suit:

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP: OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID		1 700,00		1 700,00
Frais d'études			2031	1 700,00
Terrains nus		1 700,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 700,00		1 700,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives ci- dessus.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-077 : Classe découverte à Chamonix printemps 2022

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Directeur de l'école de Marcillac concernant un projet de classe découverte à Chamonix au printemps 2022.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Directeur de l'école demande au conseil municipal une aide financière pour les 19 enfants concernés sur la commune.

Le coût total du séjour s'élèverait à 3 545,40€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder, à l'unanimité l'aide financière demandée.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-078 : Annule et remplace MA-DEL-2020-058: achat de terrains propriétés Bouyeure

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération prise lors du conseil municipal du 13 novembre 2020, concernant l'achat une partie des terrains appartenant à Mesdames Bouyeure Constance et Marie- Astrid, soit 5 313m².

Il explique à l'assemblée que ces terrains ont été bornés et renumérotés.

Pour une bonne organisation de la vente, il convient donc de mettre à jour la délibération.

Monsieur le Maire expose donc à l'assemblée que **les parcelles Ai 140 et Ai 92 sont devenues la parcelle Ai 174.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- prend acte de la modification des numéros de parcelles **(Ai 140 et Ai 92 en Ai 174)** ;
- renouvelle sa volonté d'acquérir la parcelle Ai 174 appartenant à Mesdames Bouyeure Constance et Marie- Astrid pour la somme de 170 000€ ;
- désigne Maître Sageaud , notaire à Lapeau, pour la rédaction de l'acte ;
- désigne Mesure géomètres expert à Egletons, pour procéder au bornage ;

12 VOTANTS

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Information

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Loche, informant l'assemblée de leur décision de vendre la parcelle AK 198 située au 29 route de l'ancienne gare sur la Commune.
- M. le Maire informe que le repas de la Commune aura lieu le 11 décembre 2021. Un bon d'achat de 20€, valable chez les commerçants marcillacois, sera distribué pour les personnes ne souhaitant pas participer au repas.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.
